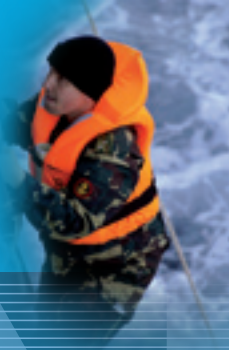




NATO
+
OTAN

*Active
Endeavour*



OTAN briefing



© JFC Naples



© JFC Naples

Opérations
navales de
l'OTAN



© JFC Naples

Initiative
de sécurité
contre la
prolifération

Combattre le terrorisme en mer

« L'opération *Active Endeavour* s'est révélée être un outil efficace de lutte contre le terrorisme en Méditerranée, tant en mer qu'en provenance de la mer. »

Vice-amiral Roberto Cesaretti,
commandant de l'opération
Active Endeavour

Les navires de l'OTAN patrouillent dans toute la Méditerranée, où ils surveillent le trafic maritime et contribuent à détecter et à décourager les activités terroristes, aussi bien qu'à s'en défendre et à s'en protéger.

L'opération *Active Endeavour*, s'inscrit dans la logique de la réaction immédiate de l'OTAN aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis. Au fil des ans, son mandat a été régulièrement réexaminé et sa portée a été accrue.

Aujourd'hui, la lutte contre le terrorisme est un élément central de presque toutes les tâches entreprises par l'Alliance. Le rôle de l'OTAN, dans cette lutte, est avant tout de protéger les personnes. Souvent, les actes de terrorisme sont purement et simplement des actes meurtriers perpétrés de manière ►



© DND/CF

Grâce au partage des données recueillies en mer par les Alliés et par les pays du pourtour méditerranéen, l'opération *Active Endeavour* s'est de plus en plus transformée en une opération axée sur l'information et le renseignement.

aveugle. L'OTAN apporte une forte valeur ajoutée aux efforts déployés afin de garantir que tout un chacun vive en sécurité, sans crainte du terrorisme.

Toutes les activités menées par l'OTAN dans la lutte contre le terrorisme, y compris les opérations, sont pleinement conformes au droit international, y compris aux normes en matière de droits de l'homme et aux exigences humanitaires. L'opération *Active Endeavour* constitue un élément important de ces efforts, et des rapports sur le déroulement de l'opération sont régulièrement adressés au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Immédiatement après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis, les Alliés ont, pour la première fois dans l'histoire de l'OTAN, invoqué l'article 5 du Traité de Washington, qui est la clause de défense collective de l'Alliance. Le 6 octobre 2001, celle-ci a alors déployé

des forces navales permanentes, en Méditerranée orientale tout d'abord, afin de manifester sa détermination et sa solidarité.

Ce déploiement, officiellement baptisé opération *Active Endeavour* le 26 octobre 2001, est commandé depuis le quartier général du commandement de composante maritime des forces alliées de Naples (CC-Mer Naples) par l'intermédiaire du Centre d'opérations maritimes ; il a représenté pour l'Alliance une étape déterminante. Avec l'envoi aux États-Unis d'avions du système aéroporté de détection et de contrôle (AWACS), c'était la première fois que l'OTAN mobilisait des moyens à l'appui d'une opération relevant de l'article 5.

« L'opération *Active Endeavour* s'est révélée être un outil efficace de lutte contre le terrorisme en Méditerranée, tant en mer qu'en provenance de la mer », a déclaré le vice-amiral Roberto Cesaretti, commandant de l'opération. Elle a aidé l'OTAN à acquérir une expérience précieuse dans le domaine des opérations d'interdiction maritime et, plus généralement, elle a contribué au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans une région stratégique. Pour ne parler que de l'énergie, quelque 65 pour cent du pétrole et du gaz naturel consommés en Europe occidentale transitent chaque année par la Méditerranée, et d'importants pipelines relient la Libye à l'Italie et le Maroc à l'Espagne.



© JFC Naples

Élargissement de la mission

En mars 2003, le mandat de l'opération *Active Endeavour* a été élargi pour inclure l'escorte, dans le détroit de Gibraltar, des navires non militaires de pays membres de l'Alliance qui en font la demande.

L'élargissement de la mission devait contribuer à prévenir les attentats terroristes tels que ceux qui avaient été commis au large des côtes du Yémen contre le navire américain *USS Cole*, en octobre 2000, et contre le pétrolier français *Limbourg*, deux ans plus tard.

Cette mesure de précaution a été prise sur base de données du renseignement indiquant que les navires transitant par ce passage extrêmement étroit constituaient des cibles potentielles pour les terroristes. Quelque 3 000 navires de commerce traversent chaque jour le détroit de Gibraltar. En mai 2004, en raison de la baisse du nombre des demandes, les escortes ont été suspendues. Elles peuvent, néanmoins, être réactivées à tout moment.

En avril 2003, l'OTAN a encore élargi la mission des forces chargées de cette opération, qui ont commencé à procéder systématiquement à des visites des navires suspects. Ces visites se déroulent avec l'accord du capitaine du navire et de l'État du pavillon, conformément au droit international.

Concrètement, les navires de commerce sont interpellés par des unités navales de l'OTAN en patrouille, et invités à préciser leur identité

et leur activité. Ces informations sont alors communiquées au QG du CC-Mer de Naples et au Centre OTAN pour la navigation commerciale, à Northwood (Royaume-Uni). Si des irrégularités sont constatées, des équipes militaires peuvent, dans le cadre d'*Active Endeavour*, monter à bord d'un navire pour en inspecter les documents et la cargaison, sinon les personnels de l'OTAN peuvent communiquer ces informations aux autorités de police compétentes à l'escale suivante du navire. Le navire suspect est alors suivi jusqu'à ce qu'une autorité compétente prenne les mesures nécessaires ou jusqu'à ce qu'il entre dans les eaux territoriales d'un pays.

Un an plus tard, en mars 2004, le succès de l'opération *Active Endeavour* en Méditerranée orientale a conduit l'OTAN à étendre la mission à l'ensemble de la Méditerranée.

Les Alliés ont réaffirmé leur détermination à poursuivre cette opération maritime et, au sommet de Riga, en novembre 2006, ils se sont félicités du soutien croissant des pays partenaires. L'opération, qui bénéficie toujours du soutien voulu, continue de démontrer la solidarité de l'OTAN et sa capacité à contribuer à détecter et à décourager les activités terroristes, aussi bien qu'à s'en défendre et à s'en protéger.

Nouveau schéma opérationnel

En octobre 2004, l'OTAN a mis en place un nouveau schéma opérationnel. Désormais, il s'agit avant tout de collecter et de traiter l'information de manière à cibler les navires présentant un intérêt particulier.



« L'opération *Active Endeavour* a eu un effet manifeste sur la sécurité et la stabilité en Méditerranée. »

Jaap de Hoop Scheffer,
secrétaire général de l'OTAN

À cette fin, l'OTAN déploie maintenant des forces de surface constituées en unités de réaction directe, qui sont chargées de certaines tâches spécifiques comme la poursuite et la visite des navires. Des forces d'appoint, telles que l'un des groupes maritimes permanents de l'Alliance, peuvent se joindre à l'opération, ce qui permet d'assurer une présence renforcée et d'offrir une capacité de surveillance plus intense.

La force opérationnelle *Endeavour* se compose d'un ensemble équilibré d'unités de surface, de sous-marins et d'avions de patrouille maritime. Des unités des groupes maritimes permanents de l'OTAN contribuent régulièrement à la force opérationnelle *Endeavour*. Ces groupes, qui sont les forces maritimes d'élite de l'OTAN, peuvent en permanence passer à l'action et sont capables de mener un large éventail d'opérations maritimes.

Grâce au partage des données recueillies en mer par les Alliés et par les pays du pourtour méditerranéen, l'opération *Active Endeavour* s'est de plus en plus transformée en une opération axée sur l'information et le renseignement. Le niveau aujourd'hui atteint dans le domaine du partage de l'information offre une base solide pour aller plus loin à l'avenir. Comme l'a souligné le vice-amiral Cesaretti, le but est de mettre en place un système de collecte et d'analyse de l'information beaucoup plus efficace et de passer d'une opération appuyée par le renseignement à une opération pilotée par le renseignement.

L'OTAN met au point un système expérimental en réseau devant permettre à l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen d'échanger plus efficacement des informations sur les navires de commerce qui se trouvent dans la région. Le panorama ainsi obtenu aidera les autorités de police, ainsi que les forces de l'OTAN se trouvant dans les eaux internationales, à intervenir efficacement en cas de besoin.

Bénéfices de l'opération

Bien que son mandat soit limité à la dissuasion et à la détection des activités en rapport avec le terrorisme, l'opération *Active Endeavour* a eu un effet manifeste sur la sécurité et la stabilité en Méditerranée, qui s'est avéré bénéfique pour les activités commerciales et économiques.

Fin octobre 2007, quelque 88 590 navires avaient été « interpellés », et des visites avaient été effectuées à bord de 125 navires. En outre, 488 navires (non militaires) ont été escortés dans le détroit de Gibraltar.

Les navires et les hélicoptères de l'OTAN sont intervenus à plusieurs reprises pour des opérations de sauvetage de civils bloqués sur des plates-formes pétrolières ou à bord de navires sur le point de sombrer. Ils ont ainsi contribué à l'évacuation de 84 travailleurs d'une plate-forme pétrolière au cours d'une tempête en décembre 2001. Par ailleurs, en janvier 2002, on a hélicopté des femmes et des enfants d'un navire transportant 250 réfugiés qui faisait

nauffrage, et les forces de l'OTAN ont aidé à réparer la coque endommagée.

En septembre 2007, des bâtiments du 1^{er} groupe maritime permanent OTAN sont partis pour une mission consistant à faire le tour de l'Afrique. Suite à l'éruption d'un volcan sur l'île de Jazirat at Ta'ir (Yémen), des personnels de l'OTAN ont porté secours à deux militaires yéménites.

L'expérience acquise par l'OTAN dans le cadre de l'opération *Active Endeavour* et d'autres opérations d'interdiction maritime (voir encadré page 5) a donné à l'Alliance des compétences inégalées dans ce domaine. Ces compétences peuvent s'appliquer dans le cadre d'autres activités internationales plus générales de lutte contre le terrorisme, en particulier contre la prolifération et le trafic d'armes de destruction massive.

Bien que, s'agissant du matériel et des activités, de nombreux aspects de l'opération *Active Endeavour* soient pour l'essentiel identiques à ceux d'opérations maritimes



antérieures menées par l'OTAN, la menace est d'une nature nouvelle, et donc elle exige des approches inédites.

Coopération avec les pays partenaires

Outre ses avantages sur le plan de la sécurité, l'opération *Active Endeavour* est devenue un instrument utile pour intensifier la coopération pratique et améliorer l'interopérabilité entre les Alliés et les pays partenaires.

Au sommet de l'OTAN tenu en juin 2004 à Istanbul, l'Alliance a décidé de renforcer l'opération *Active Endeavour*, notamment grâce au soutien des Partenaires et des pays du Dialogue méditerranéen. Le programme du Dialogue méditerranéen, créé en 1995, est destiné à contribuer à la sécurité et à la stabilité de la région, et à permettre à l'OTAN et à ses partenaires méditerranéens de mieux se comprendre.

Toutes les offres de soutien, y compris celles d'autres pays intéressés, sont examinées au cas par cas. Suite aux offres de soutien reçues de la Russie et de l'Ukraine, des accords ont été conclus en 2004. Des équipes d'experts de l'OTAN ont travaillé avec des personnels des deux pays pour préparer le début de leurs contributions opérationnelles, et, depuis septembre 2006, deux frégates russes et une corvette ukrainienne participent à l'opération. D'autres pays partenaires ont également proposé d'y apporter un soutien actif. L'OTAN a procédé à un échange de lettres avec l'Albanie et avec Israël, et des négociations sur les modalités de cette coopération sont en cours. ■

Pour toute information complémentaire sur l'opération *Active Endeavour*, consulter le site www.afsouth.nato.int/JFCN_Operations/ActiveEndeavour/Endeavour.htm



© T. Haugaard, Norwegian Defence Media Centre



© JFC Naples

Les opérations navales de l'OTAN

Depuis la fin de la Guerre froide, l'OTAN a acquis une grande expérience et de nombreuses connaissances pratiques en matière d'opérations navales, que celles-ci soient menées à l'appui des différents Alliés ou d'une coalition d'Alliés, ou encore sous la bannière de l'OTAN.

Les missions maritimes les plus longues de l'OTAN ont été menées pendant les guerres qui ont suivi la dissolution de la Yougoslavie. Entre 1992 et 1996, l'Alliance a contribué à l'imposition, conformément à la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies, d'un embargo sur les armes à l'ensemble de

l'ex-Yougoslavie et de sanctions économiques contre la Serbie et le Monténégro. Cette opération, à laquelle participaient également des forces de l'Union de l'Europe occidentale, s'appela d'abord *Maritime Monitor*, et fut ensuite rebaptisée *Sharp Guard* puisque la mission avait été élargie et ne portait plus uniquement sur la surveillance, mais aussi sur la visite des navires et le contrôle à bord. Étant donné ses nombreuses similarités avec l'opération *Active Endeavour*, l'expérience acquise pendant ces années s'est avérée extrêmement utile pour l'opération en cours. ■



© Portuguese Navy

Initiative de sécurité contre la prolifération

L'Initiative de sécurité contre la prolifération est une réaction au défi croissant que représentent la prolifération des armes de destruction massive (ADM) et de leurs vecteurs et le commerce mondial des technologies concernées. Lancée par le président américain George W. Bush en mai 2003, il s'agit d'un ensemble d'activités menées à l'échelle mondiale dans le but de faire cesser le flux de technologies dangereuses à destination et en provenance d'États et d'acteurs non étatiques qui mènent ou soutiennent des programmes de prolifération des ADM. Des États de toutes les régions du monde, y compris de nombreux Alliés, participent à l'Initiative.

Ces États ont approuvé une déclaration sur les principes d'interdiction en septembre 2003, dans laquelle ils s'engagent à prendre des mesures efficaces, seuls ou de concert avec d'autres États, dans un certain nombre de domaines précis : interdiction du trans-

fert ou du transport d'ADM, de leurs vecteurs ou d'éléments connexes à destination et en provenance d'États et d'acteurs non étatiques qui suscitent des préoccupations en matière de prolifération, adoption de procédures simplifiées pour l'échange rapide d'informations pertinentes lorsqu'il y a soupçon d'activités de prolifération, protection du caractère confidentiel des informations classifiées fournies par d'autres États dans le cadre de cette initiative, engagement de ressources et d'efforts suffisants pour les opérations et les capacités d'interdiction et optimisation de la coordination entre les participants à ces efforts, réexamen des autorités juridiques nationales et efforts visant à les renforcer si cela est nécessaire pour atteindre ces objectifs, et efforts visant à consolider les lois et cadres internationaux de façon à soutenir ces engagements, enfin, adoption de mesures spécifiques à l'appui des activités d'interdiction visant les transports d'ADM, de vecteurs ou d'éléments connexes, dans les limites permises par les autorités juridiques nationales et confor-

mément aux obligations au regard du droit international.

Au Sommet d'Istanbul, en juin 2004, l'Alliance a souligné qu'elle soutenait sans réserve les objectifs de l'Initiative de sécurité contre la prolifération et de la déclaration sur les principes d'interception et a appelé ses partenaires et d'autres pays à se joindre à elle pour appuyer et mettre en œuvre ces objectifs. Au Sommet de Riga, en 2006, les Alliés ont adopté une directive politique globale (CPG), qui fournit un cadre et des orientations politiques pour la poursuite de la transformation de l'OTAN et énumère un certain nombre de mesures concrètes qui complètent les objectifs de l'Initiative de sécurité contre la prolifération.

L'expérience acquise par l'OTAN dans le cadre des patrouilles effectuées en Méditerranée au titre de l'opération *Active Endeavour* pour détecter et décourager les activités terroristes est à cet égard tout à fait pertinente. ■

Mesures initiales de lutte contre le terrorisme

Après avoir invoqué l'article 5 en réponse aux attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001 contre les États-Unis, les Alliés ont décidé le 4 octobre 2001 - à la demande des États-Unis - de prendre huit mesures initiales en vue d'appliquer cet article.

Plus précisément, ils ont décidé d'accroître le partage des données du renseignement et de renforcer la coopération dans ce domaine, tant au niveau bilatéral qu'au sein des organismes compétents de l'OTAN, s'agissant des menaces que fait peser le



terrorisme et des actions à lui opposer, de fournir, à titre individuel ou collectif, en fonction des besoins et de leurs capacités, une aide aux Alliés et aux autres États qui font ou pourraient faire l'objet de menaces terroristes accrues par suite de leur soutien à la campagne menée contre le terrorisme, et de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la sécurité des installations des États-Unis et des autres Alliés situées sur le territoire national.

Les Alliés ont également décidé d'assurer le remplacement de certains moyens

nécessaires pour le soutien des opérations menées contre le terrorisme, d'accorder des autorisations de survol générales pour les appareils des États-Unis et d'autres Alliés, pour les vols militaires liés à des opérations contre le terrorisme, et d'assurer aux États-Unis et à d'autres Alliés l'accès aux ports et aux aéroports situés sur le territoire de pays de l'OTAN pour des opérations de lutte contre le terrorisme. En outre, les Alliés ont décidé de déployer une partie des forces navales permanentes de l'OTAN en Méditerranée orientale, et des avions AWACS aux États-Unis. ■